



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DES YVELINES

**Direction départementale de  
la protection des  
populations  
des Yvelines**

**Service de l'environnement, de  
la santé et de la protection des  
animaux et des végétaux**

Tél. : 01 30 84 10 00  
Fax : 01 34 60 32 01  
Mél. : ddpp@yvelines.gouv.fr

PREFECTURE DES YVELINES  
13 FEV. 2014  
DRE

**Le directeur départemental de la Protection des  
Populations des Yvelines**

**A**

**Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Energie des Yvelines  
(DRIEE-IF)  
5 rue de Noailles  
78000 VERSAILLES**

Dossier suivi par :

Agnès GIRAUD / Delphine NOVI

Tél : 01 30 07 23 74  
Fax : 01 34 60 32 01  
E-mail : agnes.giraud@yvelines.gouv.fr  
delphine.novi@yvelines.gouv.fr

Objet : Installations classées – Demande d'autorisation de la SCEA Dupré d'exploiter un élevage de 400 vaches laitières et la suite (rubrique 2101-2a) sur les territoires des communes de JOUY-EN-JOSAS (78) et SACLAY (91)

**Avis de l'autorité environnementale pour le projet installation classée**

REF. : Dossier reçu le 30 Septembre 2013, demande de compléments du 18 décembre 2013 reçus le 7 et le 8 janvier 2014

Réf. : n° ESPAV 0581

PJ :

Fontenay-le-Fleury, 21 JAN. 2014

### **Avis de l'autorité environnementale**

Par transmission reçue le 30 Septembre 2013, l'inspection des installations classées a reçu, pour avis, le dossier de demande d'autorisation de la Scea Dupré d'exploiter un élevage de 400 vaches laitières sur les territoires des communes de Jouy-en-Josas et Saclay.

Après étude du dossier mes services ont demandé par courrier du 18 décembre 2013 des compléments et corrections qui ont été reçus les 7 et 8 janvier 2014.

#### **I. Présentation du demandeur, de son projet et du contexte de la demande**

La Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) Dupré sollicite l'autorisation d'exploiter un élevage de vaches laitières dont le siège d'exploitation est situé à Saclay dans l'Essonne et le site d'élevage sur la commune de Jouy-en-Josas, dans les Yvelines.

La société souhaite en effet augmenter son activité d'élevage de 300 à 400 vaches laitières.

L'élevage bénéficie d'une déclaration d'antériorité du 25 Juillet 1992 vis à vis des installations classées pour la protection de l'environnement et est régi par un arrêté préfectoral d'autorisation du 16 février 1994 pour un effectif de 300 vaches laitières.

Le dossier concerne la régularisation administrative de l'élevage et du plan d'épandage.

Il est porté par la Scea Dupré dont le gérant est propriétaire du site mais il existe une autre exploitation d'élevage sur le site, l'exploitation de Monsieur Des Courtils.

La SCEA Dupré emploie pour le travail quotidien dans le troupeau laitier un responsable élevage assisté de 6 personnes.

Madame Des Courtils est la gérante de la société. Elle assure les tâches administratives et la gestion du troupeau. Monsieur Des Courtils gère en partie les tâches liées aux cultures.

## **II. Etude d'impact**

### **II.1 Etat initial**

#### **II.1.1 Localisation**

La région de la zone d'étude est essentiellement urbaine, liée à la proximité de Paris.

Le site est situé sur le plateau de Saclay dans une zone rurale destinée à la culture. Il est entouré de cultures, de prairies et de bois.

Les bâtiments d'élevage et les annexes (stockage de paille, etc.) se trouvent à plus de 35 mètres des forages, des puits, des cours d'eau, et en dehors de tout périmètre de captage d'alimentation en eau potable.

La première habitation tiers se situe à 78 mètres du site. La construction de cette habitation est postérieure à la date de signature de l'arrêté préfectoral d'autorisation de 1994.

#### **II.1.2 Ressource en eau**

##### ***II.1.2 a Sdage et Sage***

La zone d'étude est située en grande partie dans le bassin versant de la Bièvre. Une partie au sud est située dans le bassin versant de l'Yvette aval.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Seine-Normandie s'applique au projet.

La totalité du périmètre d'épandage est concernée par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre à l'exception de quelques parcelles.

Quelques parcelles de la zone d'étude sont également concernées par le Sage Orge-Yvette.

##### ***II.1.2.b Nappe d'eau souterraine***

La masse d'eau souterraine située dans la zone comprend le système aquifère de Beauce ou nappe de Beauce. Les cours d'eau de la zone sont alimentés par la nappe des sables de Fontainebleau.

La zone d'étude comprend des captages d'eau potable abandonnés, des puits privés et des forages d'irrigation.

#### **II.1.3 Zone d'intérêt biologique**

Le site n'est pas situé dans une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). Cependant, 3 parcelles du plan d'épandage se trouvent en limite de la Znieff des Etangs de Saclay (ZNIEFF de type I).

Aucune zone d'importance communautaire pour les oiseaux et aucun site Natura 2000 ne sont présents dans un rayon de 1 km autour du site d'élevage.

Il existe une Zone de Protection Spéciale (ZPS) à proximité de la zone d'étude.

L'étang du vieux Saclay constitue une réserve naturelle régionale.

#### **II.1.4 Patrimoine**

De nombreux monuments, objets et sites historiques classés monuments historiques (MH) sont présents sur les communes concernées par le rayon d'affichage et le plan d'épandage.

On relève également la présence de plusieurs sites inscrits ou classés sur ce territoire.

Le projet ne prévoyant pas de nouvelle construction, la Direction Régionale des Affaires Culturelles n'a pas été consultée sur la sensibilité archéologique dans cette zone.

### **Avis sur l'état initial**

**Compte-tenu des enjeux liés au site, le dossier a correctement analysé et de manière proportionnée l'état initial et ses évolutions.**

Adresse postale :DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
30, RUE JEAN MERMOZ - RP 3535 - 78035 VERSAILLES CEDEX -  
Site de Fontenay le Fleury : 22, rue René Dorme - 78330 Fontenay le Fleury

## **II.2 Evaluation des impacts**

### **II.2.1. Impact paysager**

Le site d'élevage est entouré de cultures, de prairies et de bois garantissant ainsi son intégration dans le paysage. Le projet ne prévoit pas de nouveaux bâtiments d'élevage. De ce fait, il ne présente pas d'impact sur le paysage.

### **II.2.2. Impact sur l'eau**

#### ***II.2.2.a Sdage et Sage***

L'activité d'épandage du lisier et du fumier de la SCEA Dupré respecte les orientations du SDAGE de Seine-Normandie notamment pour le traitement des déjections produites qui sont recyclées en agriculture. Le principe des épandages de lisier et de fumier produit par l'exploitation SCEA Dupré prend en compte les enjeux des SAGE notamment concernant l'amélioration de la qualité de l'eau par la réduction des pollutions ponctuelles et diffuses. En effet, un ensemble de mesures sont prises (mise en place de cultures intermédiaires pièges à nitrates, réalisation de reliquats sortie hiver, etc...) visant à garantir la maîtrise et la bonne gestion des épandages et de la fertilisation azotée.

#### ***II.2.2.b Captages d'alimentation en eau potable***

Les captages d'eau potable les plus pollués par les nitrates ont été abandonnés ou connectés à des ouvrages moins pollués afin d'assurer une dilution de la ressource.

La fermeture des nombreux captages d'eau souterraine a été compensée par l'ouverture de prises d'eau de surface provenant de la Seine.

Le projet ne présente pas d'impact sur les captages d'alimentation en eau potable.

#### ***II.2.2.c Alimentation du site en eau***

Les besoins annuels en eau potable sont estimés à 20 700 m<sup>3</sup>. L'augmentation du volume d'eau prélevée sur le réseau public d'adduction d'eau aura un impact mineur sur le volume prélevé sur le réseau public d'adduction d'eau au regard des volumes d'eau nécessaires à l'alimentation humaine de la zone d'étude.

#### ***II.2.2 d Eaux pluviales et effluents***

L'ensemble des aménagements existants garantit l'absence de rejet dans le milieu naturel de lisier ou d'eaux pluviales souillées.

### **II.2.3. Impact sur les milieux naturels**

Le logement des animaux à l'intérieur des bâtiments limite amplement l'impact de l'activité sur les espèces animales et végétales protégées recensées dans la zone d'étude.

### **II.2.4. Impact sur l'air**

#### ***II.2.4.a Nuisances olfactives***

Les odeurs ont principalement trois origines :

- l'exploitation des bâtiments,
- le stockage des effluents et des aliments,
- l'épandage des effluents.

Les procédés mis en place limitent les risques d'odeurs.

#### ***II.2.4.b Impact sur le climat***

Les conditions de stockage des effluents en anaérobiose prolongée favorisent les conditions pour une émission limitée de méthane et de protoxyde d'azote.

L'impact des émissions de gaz à effet de serre produit par la SCEA Dupré est négligeable.

### II.2.5. Impact sur le bruit

Les différentes sources de bruit inhérentes à l'exploitation liées aux animaux ou au matériel agricole sont listées dans le dossier. Il s'agit de :

- la livraison des aliments secs et des sous-produits,
- la distribution des aliments,
- la livraison du fuel,
- la ventilation, l'alimentation électrique,
- la traite des vaches laitières,
- le refroidissement du tank,
- le ramassage du lait,
- l'enlèvement des déjections,
- le mouvement et la vente d'animaux.

L'activité nocturne est faible.

Durant la journée, les niveaux de bruit émis par la gestion de l'élevage sont inférieurs aux normes définies par la réglementation.

Le projet n'a pas d'impact supplémentaire sur le voisinage en terme de nuisances sonores et de vibrations.

### II.2.6. Impact sur les déchets

Les différents types de déchets générés par les activités sont :

- les ordures ménagères et les papiers et cartons,
- les déchets de soins,
- les cadavres de veaux et d'animaux adultes,
- les huiles usagées,
- les déchets de type bâche ou plastique,
- les déchets provenant de l'élevage (bidons de désinfection, ...).

Le projet n'a pas d'impact significatif sur le volume supplémentaire de déchets générés.

### II.2.7. Impact sur la santé

Des établissements sensibles sont présents sur les communes de Saclay et Jouy-en-Josas. Il s'agit d'une maison de retraite, d'une école et d'un hôpital. Cependant, ces établissements sont distants de plus d'un kilomètre du site.

L'impact sur la santé humaine généré par les activités du site est lié au stockage et à l'épandage des effluents, à l'élevage, au bruit et à l'émanation de poussière

La gestion de ces risques est prise en compte dans le projet.

L'élevage ne présente pas d'impact significatif sur la santé humaine que ce soit pour les exploitants ou la population riveraine.

### Avis sur l'évaluation des impacts

**Par rapport aux enjeux identifiés, le dossier du pétitionnaire présente une analyse correcte des impacts du projet sur les différentes composantes environnementales. Les impacts sont bien identifiés et traités.**

Compte tenu des activités du site, les enjeux environnementaux principaux sont :

- la prévention des nuisances olfactives,
- la prévention des nuisances auditives,
- la gestion des déchets et des eaux résiduaires.

### **II.3. Mesures d'évitement, de suppression, de réduction, de compensation**

#### II.3.1 Prévention des nuisances olfactives

##### *II.3.1.a Exploitation des bâtiments*

L'ensemble des bâtiments d'élevage est ouvert sur l'extérieur.

Il existe une ventilation du bâtiment des vaches laitières, des vaches laitières en tarissement et des génisses gravides de type statique avec possibilité en cas de fortes chaleurs de faire fonctionner des ventilateurs. Les gaz extraits sont ainsi expulsés en altitude.

Ces procédés limitent les risques d'odeurs.

##### *II.3.1 b Stockage des aliments et des effluents*

Le maïs est ensilé sur des périodes très courtes. Il présente un taux de matière sèche élevé limitant la production de jus et d'odeurs.

L'enrubannage présente également un taux de matière sèche important qui ne génère pas de production de jus et donc d'odeurs

Concernant l'orge de printemps et les tourteaux de soja et de colza, ils se présentent sous forme d'aliments secs. Il ne sont pas générateurs d'odeurs.

Enfin, les coproduits, susceptibles de générer des jus et des odeurs, sont stockés dans des boudins fermés.

Le raclage du couloir entre rangs de logettes des vaches laitières et du couloir d'alimentation s'effectue plusieurs fois par jours. Le curage des aires paillées a lieu tous les 2 mois.

La vidange de la fumière et le brassage des effluents liquides en vue de leur épandage s'effectuent 3 ou 4 fois par an sur des périodes relativement courtes.

Ces opérations sont potentiellement à l'origine d'émission d'odeurs.

##### *II.3.1 c Epandage*

Le fumier de litière accumulée est directement stocké au champ. Le produit solide issu de la séparation de phase du lisier est stocké sur la fumière puis sur les parcelles d'épandage après plus de deux mois de maturation sur la fumière. Il est repris lors des épandages et stocké sur les parcelles d'épandage.

Les odeurs liées à l'épandage restent ainsi minimales.

Les effluents liquides sont épandus avec une tonne à lisier équipée d'enfouisseurs limitant ainsi les odeurs.

#### II.3.2. Prévention des nuisances auditives

La distance de l'atelier vis-à-vis des tiers et la configuration des bâtiments atténue toute gêne.

De plus, la conception des installations d'élevage réduit le stress occasionné aux animaux et par conséquent les bruits et la durée des opérations d'arrivée et de départ des animaux.

#### II.3.3. Gestion des déchets et des eaux résiduaires

##### *II.3.3 a Les déchets*

Les ordures ménagères et les papiers et cartons sont ramassés par le service local de ramassage ou directement apportés en déchetterie.

Les déchets de soins sont stockés dans des containers spécifiques de type DASRI collectés par une société spécialisée.

Les cadavres de veaux sont stockés dans un bac, les cadavres des animaux adultes sont stockés sur la fumière. Le ramassage des cadavres est réalisé par la société spécialisée Atemax.

Les huiles usagées sont stockées à l'abri dans des cuves ou bidons dédiés à cet usage et placées dans un container grillagé. Elles sont collectées par des entreprises agréées.

Les déchets de type bâche ou plastique sont stockés sur un emplacement prévu à cet effet et sont ramassés par la société Nicollin.

Les déchets provenant de l'élevage (bidons de désinfection, ...) sont stockés dans des « saches » plastique fournies par la société Adivalor et entreposés dans un hangar. Ils sont ensuite rincés et ramassés par des établissements spécialisés.

#### II.3.3.b Les eaux résiduaires

Les eaux pluviales des toitures sont collectées intégralement dans des gouttières et directement rejetées dans le milieu naturel sans jamais avoir été souillées par les rejets des animaux.

Les eaux pluviales du parking du personnel de l'élevage s'infiltrant directement dans le sol sans être souillées.

Les eaux pluviales produites sur les aires d'ensilage et celles dites « souillées » sont collectées par un réseau étanche maintenu en parfait état d'étanchéité et dirigées vers deux fosses de décantation avant d'être évacuées vers le réseau de collecte de l'école des Hautes Etudes Commerciales (HEC).

Par ailleurs, l'ensemble des sols de chaque bâtiment est imperméable et maintenu en parfait état d'étanchéité (présence d'une dalle bétonnée).

Les aires d'ensilage et de circulation ou de transfert autour des bâtiments sont bétonnées et leurs pentes permettent de séparer les eaux pluviales « propres » des eaux pluviales « souillées ».

La pente des sols des bâtiments d'élevage permet l'écoulement des effluents vers une fosse caillébottis.

#### **Avis sur les mesures d'évitement, de suppression, de réduction, de compensation**

**Au vu des impacts réels ou potentiels identifiés, l'étude présente de manière précise les mesures pour supprimer, réduire et compenser si besoin les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse de l'environnement et les effets potentiels du projet.**

#### II.4. Conclusion

**Le dossier du pétitionnaire a abordé les différents aspects des impacts environnementaux de façon proportionnée aux enjeux.**

**Les justifications apportées pour le projet sont suffisantes, les objectifs de protection de l'environnement sont développés.**

### III. Etude de dangers

#### III.1. Identification et caractérisation des potentiels de dangers et de leurs conséquences

Les principaux risques identifiés par l'exploitant sont les suivants :

##### III.1.1 Le risque d'incendie

Les stocks de fuel, de céréales nécessaires à l'alimentation des animaux et de fourrages secs stockés (paille, foin et balles d'enrubannage) présentent un risque incendie important.

Une anomalie sur le circuit électrique peut également déclencher un incendie.

Enfin, un échauffement de fourrage dans le bâtiment de stockage des rations en attente de distribution peut aussi être à l'origine d'un incendie.

De plus, du fait de la grande diversité de produits stockés (engrais, produits phytosanitaires, etc...) un incendie peut engendrer d'autres risques tels que les risques toxiques, d'explosion et de contamination de l'environnement.

##### III.1.2 Le risque de rupture d'ouvrages de stockage

Ce risque concerne les produits dangereux et les effluents liquides.

### III.1.3 Les accidents liés à la circulation et aux accès à l'exploitation.

#### III.1.4 Les risques naturels

##### *II.1.4.a Le risque inondation*

Des inondations, coulées de boue et mouvements de terrain ont été enregistrés depuis 1989 sur le secteur d'étude du projet.

Cependant, le risque inondation n'existe pas au niveau des bâtiments du fait de l'absence de cours d'eau à proximité et de la topographie du terrain.

Par ailleurs, le risque de débordement de la fosse d'effluents est pratiquement nul en cas de fortes pluies de par la capacité de stockage de 6 mois et la marge de sécurité prévue.

##### *II.1.4.b Le risque tempête*

Les départements des Yvelines et de l'Essonne sont concernés par le risque de tempête.

La vigilance météorologique a pour objectif de souligner et de décrire les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24h.

##### *II.1.4.c Le risque foudre*

Le pétitionnaire indique qu'il n'y a pas de risque spécifique sur ce projet vis à vis de la foudre.

##### *II.1.4.d Le risque sismique*

Le pétitionnaire indique que les communes de Jouy-en-Josas et Saclay sont classées en type d'aléa très faible de même que l'ensemble de la zone. Le risque sismique est ainsi nul.

### III.1.5 Les risques technologiques

Le projet est concerné par le risque nucléaire dans la mesure où le site du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) se trouve sur la commune de Saclay.

## **III.2. Réduction du risque**

Pour réduire les dangers potentiels cités ci-dessus, les mesures prévues par l'exploitant sont les suivantes :

### III.2.1 Risque incendie

- la présence de bornes à incendie à 30 m du bâtiment des vaches laitières et du bâtiment servant de préparation des rations. Une borne incendie est également présente à proximité du site annexe à plus de 150 m du stockage de paille. Cependant, un tuyau souple de pompier est présent en permanence et peut être raccordé rapidement à la borne.
- l'accessibilité des installations pour un camion de pompier,
- la présence de 34 extincteurs régulièrement contrôlés,
- les installations électriques contrôlées annuellement,
- la formation de l'ensemble des salariés au risque et à la défense incendie.

### III.2.2 Le risque de rupture d'ouvrages de stockage

- le fuel est stocké dans une cuve à double paroi de 5000 litres,
- stockage de gazole dans 2 cuves de 20 000 litres chacune,
- le stockage d'engrais liquide (azote) dans 2 cuves à double parois de 50 m<sup>3</sup> chacune avec présence d'une double vanne sur le-dessus,
- le stockage des produits phytosanitaires dans un local ventilé et équipé d'un point bas qui comprend une armoire contenant les équipements nécessaires à la protection des personnes,
- les ouvrages sont construits conformément aux dispositions incluses dans les prescriptions de l'arrêté du 5 septembre 2007 modifiant l'arrêté du 26 février 2002 relatif aux travaux de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage,
- les fosses sous caillebotis, la fosse circulaire et la poche à lisier sont enterrées ; le risque d'effondrement ou de dislocation est limité.

### III.2.3 Les accidents liés à la circulation et aux accès à l'exploitation.

- des accès nombreux et suffisamment dégagés permettent l'entrée et la sortie en toute sécurité de l'exploitation.

### III.2.4 Risque technologique

Afin de contrôler l'absence de contamination, il est procédé régulièrement à des prélèvements de lait, de fromage, de fruits et de légumes.

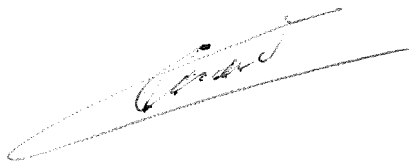
### **III.3. Conclusion**

**Le dossier a abordé les différents aspects liés aux potentiels de dangers de façon proportionnée.**

**L'étude de dangers réalisée est conforme à l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées.**

#### **Rédacteur**

L'inspecteur de l'environnement



Agnès GIRAUD

#### **Vérificateur et approbateur**

Par délégation du Préfet de région pour le  
Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche  
et de l'Environnement empêché,  
le Chef du Groupe de Subdivisions  
Le chef de l'unité territoriale des Yvelines



Henri KALTEMBACHER  
Henry KALTEMBERGER